

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	24.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Sans restriction
Acteurs	Berset, Alain (sp/ps) BR EDI / CF DFI, Liechtenstein
Type de processus	Sans restriction
Date	01.01.1990 - 01.01.2020

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Hulliger, Caroline

Citations préféré

Hulliger, Caroline 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Liechtenstein, 2014 - 2015*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 24.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique étrangère	1
Relations avec d'autres Etats	1

Abréviations

EDI Eidgenössisches Departement des Inneren

DFI Département fédéral de l'intérieur

Chronique générale

Politique étrangère

Relations avec d'autres Etats

AUTRE
DATE: 18.08.2014
CAROLINE HULLIGER

Les 21 et 22 août, le conseiller fédéral Alain Berset a accueilli **les ministres germanophones de la santé**, à savoir les ministres allemand, autrichien et luxembourgeois ainsi que le conseiller d'État de la Principauté de Liechtenstein. Les discussions ont surtout été axées sur l'assurance-qualité dans le système de santé et la promotion de la transparence. ¹

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 30.03.2015
CAROLINE HULLIGER

Fin mars, **Alain Berset** s'est déplacé **au Liechtenstein** où il a d'abord rencontré la ministre de la Justice, des Affaires étrangères et de la Culture, Aurelia Frick, avec laquelle il a signé une déclaration d'intention relative à la collaboration entre les deux pays dans le domaine de la formation musicale. Ceci va permettre à la jeunesse liechtensteinoise de participer au programme « Jeunesse et musique ». Ensuite, le chef du DFI s'est entretenu avec le prince héritier Alois von Liechtenstein, le chef du gouvernement Adrian Hasler et le ministre des Affaires sociales Mauro Pedrazzini. ²

1) Communiqué du DFI du 18.08.14

2) Communiqué du DFI du 30.03.2015